

ouvriers et d'associations de tous genres nous demandant d'appuyer la réimposition des régies. Les auteurs de ces lettres, résolutions et télégrammes, n'ont pas, je le leur ai fait remarquer dans mes réponses, une idée très juste de leur devoir. Le grand public n'a pas à se préoccuper des méthodes employées pour arriver à des résultats. Règle générale, ce que réclame la population, c'est un niveau de vie plus élevé ou un abaissement du coût de la vie. C'est le résultat qui l'intéresse. Elle ne tient pas aux régies pour elles-mêmes, mais parce qu'elle y voit un moyen d'obtenir un certain résultat. A mon avis, si la population réclame la régie des prix c'est qu'elle se laisse influencer par de nombreux dirigeants malavisés. Certains qui ont assumé la direction d'organismes ouvriers, et d'autres un peu partout, affirment au peuple que la régie des prix s'impose et qu'il devrait la réclamer. C'est ainsi que partout au pays, on demande le rétablissement de la régie des prix. A mon sens, la régie des prix importe peu aux gens; ce qu'ils désirent avant tout c'est le relèvement de leur niveau d'existence et l'abaissement du coût de la vie. Voilà ce qui devrait les intéresser.

Si la majorité de la population pouvait distinguer entre résultats et méthodes, nous n'aurions pas à examiner la résolution dont la Chambre est saisie. Si la démocratie fonctionnait efficacement au pays, le public exigerait des honorables députés, surtout des membres du parti ministériel, qu'ils obtiennent certains résultats ou qu'ils démissionnent. Mais il faudra d'abord que les gens apprennent à distinguer entre résultats et méthodes; ils pourront ensuite s'organiser de façon à obtenir les résultats qu'ils désirent. Mais en ce moment, au Canada et probablement partout à l'étranger, les gens ne sont pas organisés à cette fin. Au contraire, ils se divisent en de nombreux partis et passent leur temps à ergoter et à se quereller sur la façon de procéder. Les uns affirment que nous réclamons la régie des prix, les autres, qu'il nous faut la socialisation et la nationalisation; d'autres enfin, que les réformes monétaires s'imposent. En conséquence, les gens ne s'entendent pas sur les méthodes tandis qu'à mon sens, ils ne devraient aucunement s'en inquiéter. Selon moi, il nous incombe, en premier lieu, d'aider la population à distinguer entre méthodes, d'une part, et résultats, de l'autre. Il convient aussi de lui indiquer comment s'organiser de façon à obtenir de ses institutions démocratiques la réalisation de ses désirs.

Sous un régime de partis, il incombe au Gouvernement, à mon sens, d'atteindre les

résultats que réclame la population. Pour ce qui est des renseignements qu'obtiendra le comité d'enquête, le Gouvernement dispose déjà de tous les moyens voulus pour recueillir les données nécessaires à l'exécution des volontés de la population. A vrai dire, le comité est superflu, mais je ne m'y oppose pas, car si cet organisme d'enquête ne parvenait qu'à réfuter publiquement les accusations formulées par la C.C.F. et les communistes, il aurait fait œuvre utile.

L'honorable préopinant, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), a discuté à la manière des partisans de la C.C.F., sur la question des bénéfices que les sociétés importantes sont censées avoir réalisés. Si le comité ne parvient qu'à démontrer que le haut niveau du coût de la vie ne résulte pas de bénéfices excessifs, il aura valu la peine de l'instituer.

L'honorable préopinant a insisté sur les bénéfices que réalisaient les abattoirs aux dépens des cultivateurs. L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) l'a interrompu pour lui demander si les cultivateurs, eux, réalisaient des bénéfices excessifs. L'honorable député de Cap-Breton-Sud a éludé la question. Voici qui peut intéresser les tenants de la C.C.F. selon qui la hausse des prix résulte des bénéfices excessifs.

Pendant la grève des abattoirs, l'automne dernier, nos journaux de l'Ouest ont publié un article traitant des bénéfices des abattoirs. Je ne saurais vérifier la vérité de l'assertion attribuée à un abattoir particulier. Sous le titre "Les abattoirs prétendent réaliser un bénéfice de 35c. sur \$100", l'article en cause donnait un état détaillé du coût de la transformation des denrées:

Un état que nous communiquons la Burns and Company Limited indique la façon dont se sont réparties ses recettes en 1946. Sur un total de \$100, elle a remis \$81.42 aux producteurs, à l'égard des animaux sur pied, des volailles, de la crème et le reste; \$10.03 aux employés sous forme de salaires; \$2.70 à l'égard des fournitures nécessaires à l'emballage des produits; \$3.82 à l'égard de l'énergie requise, du transport des marchandises et de la réclame; 99c. à l'égard de la dépréciation de l'usine et de l'outillage; 31c. sous forme d'intérêts, 21c. aux détenteurs d'obligations, 10c. aux banques, 38c. sous forme d'impôt foncier et d'impôts sur le revenu. Elle a donc réalisé un bénéfice de 35c. sur chaque somme de \$100 encaissée.

Cet exposé a paru en octobre dernier; je suppose que d'autres sociétés en ont publié de semblables. Que le parti C.C.F. délègue au comité un honorable député capable de démontrer que les bénéfices dépassaient de beaucoup 35c. pour chaque \$100 de produits vendus. Je voudrais qu'il fasse cette preuve à l'égard de tous les articles essentiels. Mais je pense que les honorables députés de ce